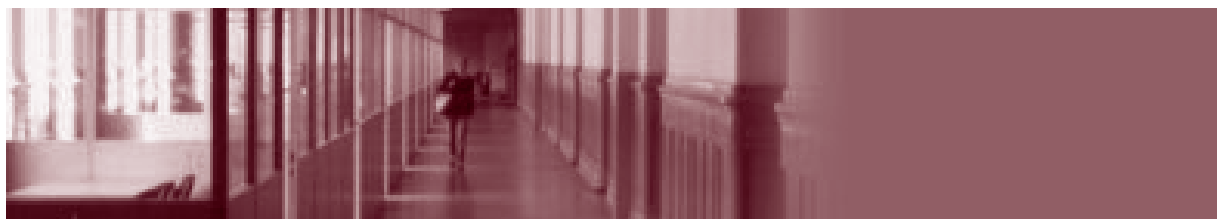


Edition 2017

La maturité gymnasiale au Collège de Genève



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement secondaire II
Direction générale

Sommaire



Le collège : une des voies de formation après l'école obligatoire	page 1
Perspectives universitaires et professionnelles	page 1
Pourquoi choisir le collège ? Spécificité des études gymnasiales	page 2
Acquérir et construire des savoirs	page 2
Former l'esprit	page 2
Développer des compétences personnelles	page 3
S'ouvrir aux autres	page 3
Organisation du parcours gymnasial	page 4
Structure de la formation gymnasiale	page 4
Un parcours fait de choix réglementés	page 5
Quand s'effectuent les choix ?	page 6
Conditions d'admission au Collège	page 7
Élèves en provenance du Cycle d'orientation (CO)	page 7
Élèves en provenance d'autres écoles	page 7
Normes de promotion d'année en année	page 7
Conditions et normes d'obtention du certificat de maturité	page 8
Dispositifs particuliers	page 9
Horaire aménagé pour élèves musiciens	page 9
Dispositif sport-art-études (SAE)	page 9
Maturité mention bilingue	page 9
Informations pratiques	page 11
Localisation des établissements	page 11
Affectation des élèves	page 11
Coordonnées des établissements	page 12
Documentation	page 13
Grille horaire par discipline	page 14

Dans le but de simplifier la lecture de cette brochure, l'adoption de formes épiciènes n'est pas systématique.

Le Collège : une des voies de formation générale

Au terme de la scolarité au Cycle d'orientation (ou dans un établissement équivalent), trois types de filières permettent à l'élève de poursuivre sa formation :

- la filière gymnasiale (Collège de Genève)
- la filière de culture générale (École de culture générale)
- les filières de formation professionnelle (Centres de formation professionnelle commerce, technique, etc.)

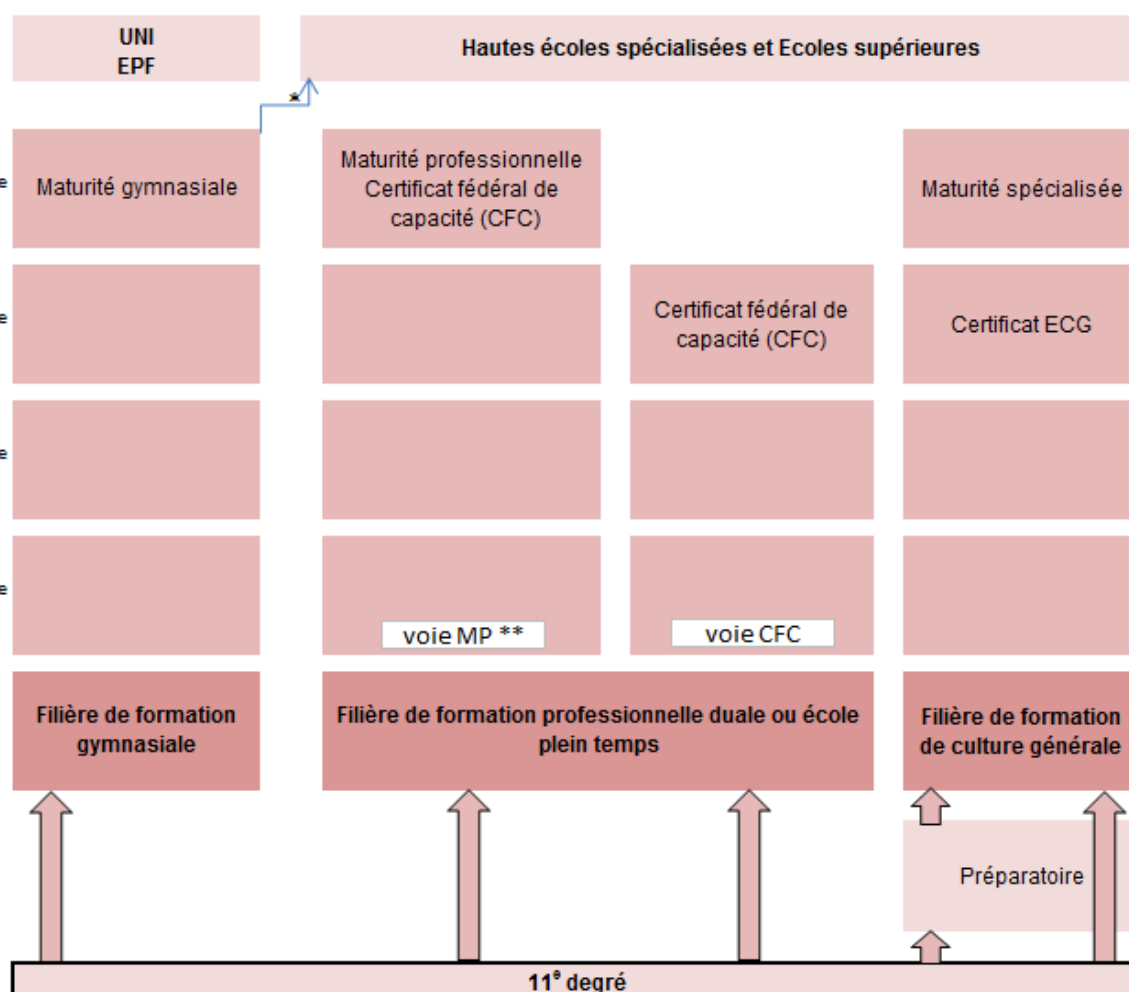
Ces filières composent l'enseignement secondaire II. La durée des études au Collège de Genève est de 4 ans. Elles débouchent sur le certificat de maturité gymnasiale, qui donne accès à des études tertiaires universitaires.

Perspectives universitaires

L'obtention du certificat de maturité gymnasiale permet à l'élève de poursuivre des études universitaires ou d'entrer dans les Écoles polytechniques fédérales.

Perspectives professionnelles

Sous certaines conditions (année passe-elle, stages, expérience professionnelle, concours, entretien, etc.), l'élève peut également envisager d'entrer dans une haute école spécialisée (HES) ou une école professionnelle supérieure (ES).



* une année de pratique professionnelle dans le domaine choisi est nécessaire.

** en 3 ou/et 4 ans selon les domaines professionnels

Pourquoi choisir le Collège ?

Spécificité des études gymnasiales



Le Collège s'adresse prioritairement à des jeunes gens qui ont le goût des études; en effet, la formation gymnasiale implique une approche intellectuelle du savoir; elle suppose que l'élève, à travers les choix à effectuer, soit partie prenante de sa formation.

Au Collège, l'élève acquiert une culture générale dans une perspective humaniste. Il est amené à étudier de nombreuses disciplines qui, d'une part, lui apportent les savoirs définis par l'état des connaissances d'aujourd'hui et, d'autre part, l'amènent à se pencher sur le passé et à faire de ces savoirs un instrument de compréhension du présent et de construction de l'avenir.

La culture acquise grâce aux études gymnasiales donne à l'élève les références nécessaires à l'appréhension du monde et le rend ainsi capable d'agir en citoyen autonome et responsable.

Acquérir et construire des savoirs

- **Développer sa personnalité**

La formation gymnasiale vise à développer l'ensemble des aptitudes intellectuelles, esthétiques, éthiques et physiques qui contribuent à l'épanouissement d'une personnalité.

- **Acquérir des connaissances**

Du fait de sa visée humaniste, le Collège de Genève dispense une formation de culture générale qui se construit sur des connaissances de base dans de multiples disciplines et une grande diversité d'approches méthodologiques.

- **Construire une compréhension globale**

La formation gymnasiale vise à faire acquérir à l'élève une formation qui n'est pas seulement constituée de savoirs juxtaposés mais lui permet d'intégrer ces savoirs dans une compréhension globale. Aussi l'élève est-il invité, tout au long de son parcours, à mettre en relation les connaissances et les notions qu'il acquiert et à les intégrer dans un ensemble construit.

Former l'esprit

- **Former à raisonner**

Les études gymnasiales développent les capacités d'abstraction, d'analyse, de synthèse, ainsi que le raisonnement intellectuel. Elles font appel tant à la rigueur logique qu'à la capacité de découvrir, de structurer, d'appliquer et de transposer des savoirs nouveaux.

- **Exercer l'esprit critique**

L'acquisition d'un jugement indépendant est fondamentale dans le travail intellectuel et contribue de manière essentielle au développement de la personnalité. Le travail, individuel et en groupe, conduit l'élève à être capable de se forger un avis argumenté, fondé sur des connaissances solides, et à l'exprimer dans une langue claire, précise et nuancée. Ces mêmes compétences lui permettent de développer un esprit critique à l'égard des savoirs.



- **Stimuler la créativité**

La formation gymnasiale amène l'élève à exercer sa créativité, tant artistique qu'intellectuelle. Par l'ouverture d'esprit et le développement de la sensibilité qu'elle permet, elle offre à l'élève les moyens de devenir inventif et autonome.

Développer des compétences personnelles

- **Poursuivre un processus de formation**

La formation gymnasiale apprend à l'élève à étudier et à se former par lui-même, tout en l'aidant à trouver une orientation personnelle et, à terme, professionnelle. Elle conçoit la formation non comme une fin en soi, mais comme un processus dont le contenu est sans cesse réinvesti dans de nouveaux apprentissages.

- **Tendre à l'autonomie**

Tout en donnant à l'élève les bases et les méthodes d'apprentissage lui permettant de se perfectionner et d'acquérir de nouvelles connaissances, la formation gymnasiale lui offre aussi l'occasion de développer son autonomie et son sens des responsabilités. Ainsi l'élève est appelé, notamment en effectuant ses choix d'options, à devenir partie prenante de sa formation et à en assumer les exigences.

S'ouvrir aux autres

- **Communiquer plus aisément**

Les contenus des disciplines, comme les approches méthodologiques choisies pour les enseigner, encouragent les échanges de l'élève avec ses pairs, ses maîtres et le monde extérieur. En dehors de l'enseignement proprement dit, les activités communes sont le lieu privilégié d'un apprentissage de la communication et de la sociabilité.

- **Ouvrir son esprit sur le monde**

La formation gymnasiale développe l'ouverture d'esprit non seulement par l'intérêt pour la recherche et le savoir, mais aussi par la découverte d'autres cultures et d'autres moyens d'expression. La formation intellectuelle et l'accès à d'autres cultures, ainsi qu'une meilleure faculté à communiquer, ouvrent au sens du relatif, favorisent la compréhension mutuelle et invitent à participer à la vie en société.

Organisation du parcours gymnasial



Le parcours gymnasial offre une formation dans quatre grands domaines d'études définis selon la réglementation fédérale :

- les langues (30-40%)
- les mathématiques et les sciences expérimentales (25-35%)
- les sciences humaines (10-20%)
- les arts (5-10%).

Structure de la formation gymnasiale

11 disciplines fondamentales (DF)

obligatoires assurent le fondement de la culture générale et garantissent la cohérence de la formation :

- le français
- la 2^e langue nationale
- la 3^e langue nationale ou l'anglais ou le latin
- les mathématiques (2 niveaux à choix)
- la biologie
- la chimie
- la physique (2 niveaux à choix)
- l'histoire
- la géographie
- la philosophie
- les arts : arts visuels ou musique.

[Voir la grille horaire par discipline de la page 14](#)

Cette formation comprend également :

2 cours d'introduction :

- l'introduction à l'économie et au droit
- l'introduction à la démarche scientifique.

1 option spécifique (OS),

qui donne sa coloration au parcours de l'élève.

1 option complémentaire (OC),

qui permet, dès la 3^e année, de renforcer l'orientation donnée par l'OS ou au contraire de diversifier le parcours de l'élève.

1 discipline particulière obligatoire, l'éducation physique.

1 travail de maturité (TM),

qui correspond à une recherche personnelle à effectuer durant une période à cheval sur les deux dernières années.

Un élève qui ne retient pas l'anglais dans son profil peut demander à suivre également un cours d'anglais, ce qui lui sera octroyé dans la limite des possibilités organisationnelles.

Quelle que soit l'OS choisie, l'élève peut approfondir une langue étudiée en DF (anglais, allemand, italien ou latin) en suivant un enseignement d'OS dès la 2^e année. Ce choix supplémentaire n'est accepté que lorsque les effectifs le permettent et en fonction des possibilités de gestion de l'établissement.



Un parcours fait de choix réglementés

L'élève personnalise son cursus en effectuant les choix suivants :

- les langues étudiées
- le niveau de mathématiques
- le niveau de physique
- les disciplines artistiques
- l'OS
- l'OC
- le sujet de son travail de maturité.

En apprenant à déterminer des critères pour effectuer ses choix, l'élève devient partie prenante de sa formation et développe son autonomie.

Parmi les combinaisons de disciplines, certaines sont toutefois imposées, alors que d'autres ne sont pas autorisées.

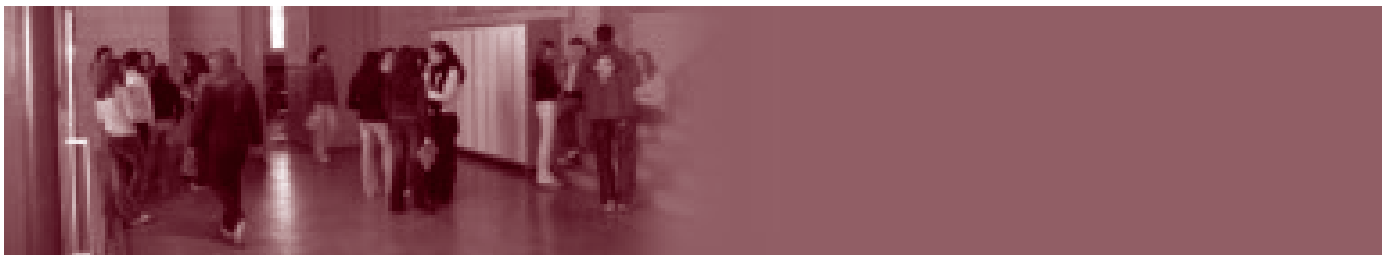
Combinaisons liées

- OS arts visuels ou OS musique :
l'élève qui opte pour l'une de ces deux OS doit aussi l'avoir choisie en DF.
- OS physique et applications des mathématiques :
l'élève qui choisit cette OS doit suivre le niveau avancé de mathématiques (MA2).

Combinaisons impossibles

- Une même discipline ne peut être choisie en OS et en OC.
- Le choix de la musique en OS exclut celui des arts visuels en OC et vice versa.
- Le choix d'une OS artistique exclut le choix de l'OC sport.





Quand s'effectuent les choix ?

L'élève doit opérer des choix à chaque étape des 3 premiers degrés.

Pour entrer en **1^{re}** année, l'élève doit choisir

- une 2^e langue nationale : allemand ou italien
- une 3^e langue : la langue nationale qui n'a pas été choisie en 2^e langue, l'anglais ou le latin
- un niveau de mathématiques normal ou avancé (MA1 ou MA2)
- un niveau de physique normal ou avancé (PY1 ou PY2)
- une branche artistique : arts visuels ou musique
- une OS parmi les 11 enseignements suivants :
 - le latin
 - le grec
 - la 3^e langue nationale : allemand ou italien
 - l'anglais
 - l'espagnol
 - la physique et les applications des mathématiques
 - la biologie et la chimie
 - l'économie et le droit
 - les arts : musique ou arts visuels.

À noter que :

- Pour les OS langues, les cours débutent en 1^{re} (tronc commun avec la DF).
- Le choix de l'OS latin est réservé aux élèves qui ont suivi un enseignement de latin au cycle d'orientation.
- L'espagnol et le grec ne sont offerts qu'en OS.

Pour entrer en **2^e** année, l'élève doit confirmer

- son choix d'OS
- son choix de niveaux de mathématiques et de physique, qu'il aura eu l'occasion de mettre à l'épreuve pendant la 1^{re} année.

Pour entrer en **3^e** année, l'élève doit choisir une OC parmi les 12 disciplines :

- les applications des mathématiques
- l'informatique
- la physique
- la chimie
- la biologie
- l'économie et le droit
- l'histoire
- la géographie
- la philosophie
- les arts visuels
- la musique
- le sport.

En cours de **3^e** année, l'élève choisit le sujet de son travail de maturité (TM).

Conditions d'admission au Collège

Élèves en provenance du Cycle d'orientation

Sont admissibles au Collège les élèves de 11^e année promus, normalement ou par tolérance, en provenance :

- de la section LS (latine, scientifique ou langues vivantes)
- de la section LC, à condition d'avoir
 - une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 5,0;
 - une seule moyenne annuelle insuffisante à l'exclusion du français et des mathématiques;
 - une moyenne des disciplines principales (français, mathématiques, allemand et discipline de section ou de profil) égale ou supérieure à 4,5.

Élèves en provenance d'autres écoles

Les élèves provenant d'une école privée ou d'autres pays sont soumis à des examens d'admission en français, en mathématiques, en allemand, en anglais, voire en latin, selon l'option choisie.

Toutefois, les élèves issus de certaines écoles privées genevoises membres de l'AGEP (association genevoise des écoles privées) sont dispensés de ces examens s'ils sont promus du 11^e degré de leur école. L'admission des élèves en provenance de 3^e de l'éducation nationale française (sur réussite des examens d'admission ou sur dossier) sera précisée au plus tard au moment des inscriptions du 5 avril 2017.

Normes de promotion d'année en année

De 1^{re} en 2^e

L'élève est promu s'il obtient la note annuelle de 4,0 au moins pour chacune des disciplines d'enseignement suivies.

Tolérance

L'élève est promu par tolérance si les résultats satisfont aux conditions suivantes :

- la moyenne générale est égale ou supérieure à 4,0;
- la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes (au maximum 3 notes) ne dépasse pas 1,0.

De 2^e en 3^e et de 3^e en 4^e

L'élève est promu s'il obtient au moins la note annuelle de 4,0 pour chacune des disciplines d'enseignement suivies.

Tolérance

L'élève est promu par tolérance si les résultats obtenus satisfont aux conditions suivantes :

- la moyenne générale est égale ou supérieure à 4,0;
- la moyenne de l'OS est égale ou supérieure à 4,0;
- la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes (au maximum 3 notes) ne dépasse pas 1,0.
- le total des notes annuelles de français, de mathématiques, de l'OS et de la moyenne des notes annuelles de la langue 2 et de la langue 3 est supérieur ou égal à 16,0.

Conditions et normes d'obtention du certificat de maturité



Le certificat de maturité est délivré après 4 années d'études.

- 14 notes, arrondies à la demie, figurent sur le certificat de maturité, à savoir :
 - le français
 - la 2^e langue nationale
 - la 3^e langue
 - les mathématiques
 - la biologie
 - la chimie
 - la physique
 - l'histoire
 - la géographie
 - la philosophie
 - les arts (arts visuels ou musique)
 - l'option spécifique
 - l'option complémentaire
 - le travail de maturité.
- Dans 5 disciplines, la note de maturité est composée de la note annuelle et de la note d'examen (oral et écrit le cas échéant) :
 - le français
 - les mathématiques
 - la 2^e langue nationale
 - l'OS
 - la 3^e langue.

- Pour les autres disciplines, la note de maturité est la note annuelle obtenue :
 - au terme de la 2^e année (arts, chimie, physique OS) ;
 - au terme de la 3^e année (biologie et physique DF).

Les critères de réussite de la maturité sont définis par l'Ordonnance/Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORRM).

Le certificat de maturité est obtenu si

- pour l'ensemble des quatre disciplines – français, moyenne de la langue 2 et de la langue 3, mathématiques et option spécifique – le total des notes obtenues est égal ou supérieur à 16,

et si, pour l'ensemble des quatorze disciplines de maturité :

- le double de la somme de tous les écarts vers le bas par rapport à la note 4,0 n'est pas supérieur à la somme simple de tous les écarts vers le haut par rapport à cette même note;
- quatre notes au plus sont inférieures à 4,0.

Dispositifs particuliers

Horaire aménagé pour élèves musiciens

Les élèves admissibles au Collège de Genève qui ont réussi l'examen d'admission en filière préprofessionnelle de la CEGM ou en classe professionnelle de la HEM peuvent bénéficier d'un horaire aménagé.

Les élèves concernés peuvent bénéficier d'un cursus aménagé aux conditions ci-dessous :

- enseignement organisé de manière à permettre de libérer plusieurs après-midi;
- mise à profit des moments libres pour la pratique de l'instrument en salle insonorisée;
- dispense d'éducation physique;
- dispense proposée des cours d'histoire 2^e et géographie 3^e, travail autonome avec tutorat, présentation aux épreuves regroupées;
- choix de la musique en discipline fondamentale obligatoire
- facilités accordées pour des congés liés aux études musicales;
- **élèves d'OS musique :**
 - dispense du cours de musique DF de 1^{re} année et des cours d'OS d'écriture musicale de 2^e, 3^e et 4^e années (notes des écoles de musique prises en compte dans le calcul de la note d'OS);
 - suivi du cours d'OS histoire de la musique donnant lieu à l'examen de maturité;
 - choix de suivre le cours de musique d'ensemble au collège ou à la CEGM;
 - suivi du cursus de l'instrument au conservatoire (note transmise au collège);
 - montant des écolages de musique payé par le DIP durant tout le cursus;
- **élèves d'OS autres que musique :**
 - dispense du cours de musique DF de 1^{re} et 2^e années (notes de cours de 1^{re} et 2^e et d'instrument en fin de 2^e transmises par la CEGM);
 - montant des écolages de musique payé par le DIP durant deux ans.

Aménagements proposés dans tous les collèges (OS musique aux collèges Claparède et de Saussure).

Dispositif sport - art - études (SAE)

Ce dispositif est destiné aux élèves admissibles au Collège de Genève, reconnus sportifs de niveau national ou international.

Le dispositif est également ouvert aux danseurs faisant partie de la filière préprofessionnelle d'une école membre de la CEGM ou se présentant à l'audition annuelle.

Les mesures particulières peuvent concerner :

- l'aménagement horaire;
- la dispense du cours d'éducation physique;
- des appuis et des rattrapages;
- la prolongation éventuelle de la durée de la scolarité;
- l'octroi facilité de congés sportifs.

Les élèves de la filière gymnasiale sont regroupés aux collèges André-Chavanne et Madame de Staël.

Maturité mention bilingue

Le Collège de Genève offre aux élèves non allophones la possibilité d'obtenir un certificat de maturité mention bilingue en allemand ou anglais.

L'enseignement bilingue vise à encourager l'acquisition des langues secondes tout en poursuivant les objectifs de formation générale et culturelle de l'enseignement gymnasial et en garantissant l'atteinte des objectifs de la filière.

La mention bilingue peut être obtenue selon deux modèles:

- **par enseignement dans l'école d'origine :**
le parcours est organisé autour de 800 heures au minimum de cours en immersion dans la langue choisie;
- **par séjours linguistiques et scolaires dans une école d'accueil :**
pour une durée d'un semestre ou d'une année scolaire, dans la région linguistique concernée.

A. Objectifs spécifiques

Un parcours en maturité mention bilingue a notamment pour objectifs d'accroître l'acquisition de compétences de communication dans la langue d'immersion, de permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines en allemand ou en anglais et d'approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion.

B. Conditions

- être admissible au collège en 1^{re} année
- **pour le parcours effectué en immersion dans l'école d'origine :**
des moyennes égales ou supérieures à 4,8 en français et dans la langue d'immersion choisie sont requises tant aux inscriptions d'avril qu'aux confirmations d'inscription de fin juin;
- **pour le parcours avec un séjour linguistique et scolaire :**
les inscriptions sont prises en avril sur la base de moyennes d'au moins 4,5 en français et dans la langue d'immersion choisie; des moyennes égales ou supérieures à 4,8 dans ces deux disciplines sont requises aux confirmations d'inscription de fin juin;
- **pour poursuivre ce parcours, obtenir, à la fin de la 1^{re} année gymnasiale :**
des moyennes égales ou supérieures à 4,5 en français et en langue d'immersion.

C. Parcours

- Les élèves sont affectés à un établissement en fonction des choix de la langue et du modèle d'immersion. Si les conditions pour poursuivre le parcours bilingue ne sont pas remplies, l'élève quitte le cursus bilingue et peut devoir réintégrer le collège d'attribution dépendant de son domicile. S'il quitte volontairement le cursus bilingue alors qu'il remplit les conditions de maintien, il doit réintégrer cet établissement. Le choix de la filière bilingue par enseignement à Genève – sans séjour linguistique – peut impliquer une limitation de choix de l'option spécifique ou des niveaux en mathématiques ou en physique.
- Au retour du séjour d'une durée de vingt semaines (un semestre), l'élève suit dans la langue d'immersion en 3^e et 4^e le cours d'histoire et, en 4^e, le cours de philosophie ; il réalise son travail de maturité en allemand ou en anglais.
- Au retour du séjour d'une durée d'une année scolaire, l'élève suit, en 3^e et 4^e années, le cours d'histoire en allemand/anglais.

La directive «Maturité mention bilingue au Collège de Genève, rentrée 2017» définit les conditions spécifiques de parcours en fonction des modalités proposées (cf. p. 13 pour les liens).

Informations pratiques



Localisation des établissements

Le Collège de Genève comprend onze établissements :

Rive droite : André-Chavanne
 Rousseau
 Sismondi
 Voltaire

Rive gauche : Calvin
 de Candolle
 Claparède
 Emilie-Gourd
 Madame-de-Staël

de Saussure

Collège pour adultes : Alice-Rivaz

Affectation des élèves

Les élèves sont répartis en fonction de leur domicile, de la capacité d'accueil des établissements et du choix des options qu'ils ont fait. L'ouverture de cours d'OS dépend du nombre de candidats. Ainsi, chaque établissement n'est pas toujours en mesure d'offrir toutes les options.

Musique

Les élèves qui choisissent l'OS musique sont inscrits dans l'un des deux établissements offrant cette discipline, soit les collèges Claparède et de Saussure.

Grec

Les élèves qui choisissent l'OS grec sont inscrits soit au collège Calvin soit au collège Voltaire, voir selon les effectifs, dans d'autres établissements.

Mention bilingue

Les élèves admis en parcours maturité mention bilingue par enseignement sont affectés à l'un des établissements offrant ce parcours : pour l'anglais, les collèges André-Chavanne et Rousseau; pour l'allemand, les collèges Calvin, de Candolle et Madame-de-Staël.

Les élèves admis en parcours maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires dans une école d'accueil allophone sont affectés aux collèges Claparède, Emilie-Gourd, de Saussure, Sismondi et Voltaire.

Coordonnées des établissements

Collège André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
E-mail : andre-chavanne@etat.ge.ch

Collège Calvin

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 32 00
Fax 022 388 32 01
E-mail : college.calvin@etat.ge.ch

Collège de Candolle

Avenue A.-M. Mirany
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 388 48 00
Fax 022 388 48 39
E-mail : college.candolle@etat.ge.ch

Collège Claparède

Chemin de Fossard 61
1231 Conches
Tél. 022 388 22 00
Fax 022 338 22 37
E-mail : college.claparede@etat.ge.ch

Collège Emilie-Gourd

Rue Le-Corbusier 15
1208 Genève
Tél. 022 388 36 00
Fax 022 388 36 99
E-mail : emilie-gourd@etat.ge.ch

Collège Madame-de-Staël

Route de Saint-Julien 25
1227 Carouge
Tél. 022 388 48 50
Fax 022 388 49 28
E-mail : madame-de-stael@etat.ge.ch

Collège Rousseau

Avenue du Bouchet 16A
1209 Genève
Tél. 022 388 09 00
Fax 022 388 09 50
E-mail : college.rousseau@etat.ge.ch

Collège de Saussure

Vieux-Chemin-d'Onex 9
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 43 00
Fax 022 388 43 99
E-mail : college.saussure@etat.ge.ch

Collège Sismondi

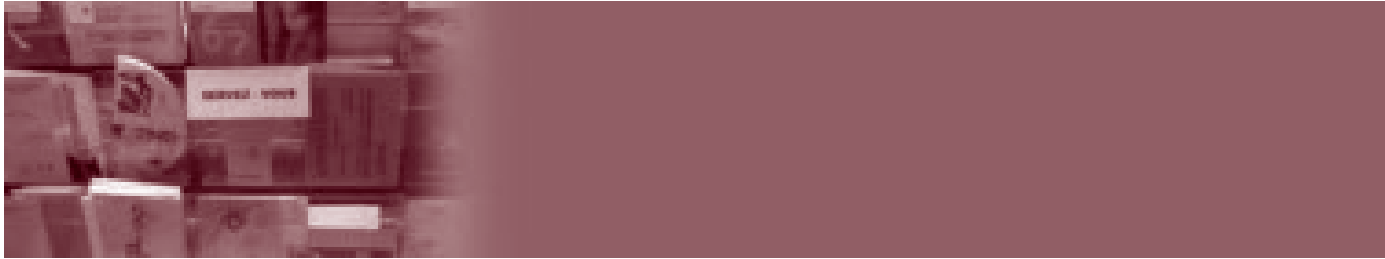
Chemin Eugène-Rigot 3
1202 Genève
Tél. 022 388 79 00
Fax 022 388 79 49
E-mail : college.sismondi@etat.ge.ch

Collège Voltaire

Rue Voltaire 21
1201 Genève
Tél. 022 388 08 00
Fax 022 388 08 80
E-mail : college.voltaire@etat.ge.ch

Collège pour adultes Alice-Rivaz

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 33 70
Fax 022 388 33 76
E-mail : copad@etat.ge.ch
Site internet : <http://edu.ge.ch/copad>
Destiné aux personnes de plus de 20 ans qui souhaitent se préparer à une maturité gymnasiale et qui satisfont aux critères d'admission.



Documentation

- **Plan d'études du Collège de Genève**
Après avoir rappelé les bases légales des études gymnasiales et leurs objectifs, cette brochure présente chaque discipline sous les deux aspects des objectifs généraux et des objectifs fondamentaux, en distinguant chaque fois ceux qui sont visés dans l'enseignement de la discipline fondamentale, de l'option spécifique et, le cas échéant, de l'option complémentaire.
Le plan d'études est disponible à l'adresse suivante:
<http://ge.ch/formation/formation-generale/formation-gymnasiale-en-4-ans>
- **Directive d'admission à la maturité mention bilingue pour la rentrée 2017**
Ce document est disponible à l'adresse suivante :
<http://ge.ch/formation/formation-generale/maturite-gymnasiale-bilingue>

Grille horaire		df disciplines fondamentales				os options spécifiques				oc options complémentaires				dp disciplines particulières			
		degrés				degrés				degrés				degrés			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
disciplines																	
français (et diction)	FR	6	4	4	4												
allemand ^a	AL	3	3	3	3	0	4	4	5								
italien ^a	IT	4	3	3	3	0	4	4	5								
anglais ^a	AN	3	3	3	3	0	4	4	5								
espagnol	ES					3	4	4	5								
latin ^a	LA	3	3	3	3	0	4	4	5								
grec	GR					4	4	6	6								
anglais de base	Anb																
mathématiques 1 normal	MA1	4	4	4	4												
mathématiques 2 avancé	MA2	4	4	6	6												
informatique	IN											4					
introduction à la démarche scientifique	IDS	1	0	0	0												
physique 1-2 ^a normal - avancé	PY1-2	1	2	2	0	0	4	4	4			4					
applications des mathématiques	AM					0	0	2	2			4					
OS physique / applications des mathématiques	PM					0	4	6	6								
biologie	BI	0	2	2	0	0	3	3	4			4					
chimie ^a	CH	2	2	0	0	0	2	3	3			4					
OS biologie et chimie	BC					0	5	6	7								
histoire	HI	2	2	2	2							4					
géographie	GE	0	2	2	2							4					
philosophie	PO	0	0	2	2							4					
introduction à l'économie et au droit	IED	2	0	0	0												
économie	EC					0	2	3	4			4					
droit	DR					0	2	2	4								
OS économie et droit	ED					0	4	5	8								
arts visuels ^a arts plastiques	AP	2	2	0	0	0	4	5	6			4					
histoire de l'art	HA	1	1	0	0	0	2	2	2								
OS art visuels	AV					0	6	7	8								
musique ^a	MU	2	2	0	0	0	5	5	5			4					
instrumental ^b		1	1	0	0	0	1	1	1								
éducation physique	EP													2	2	2	0
sport	SP											2	4				
travail de maturité	TM	0	0	1	1												

^a Tronc commun DF / OS en 1^{re} année.

^b Les heures de pratique instrumentale ne sont pas comptabilisées dans l'horaire hebdomadaire.



Brochure disponible également sur le site internet à l'adresse :

<http://ge.ch/formation/sites/formation/files/fichiers/images/documents/brochure-cdg.pdf>

Administration du Collège de Genève

Case postale 3144

1211 Genève 3

Tél. +41 22 388 33 90

Fax +41 22 388 33 91

E-mail: college-de-geneve@etat.ge.ch

Impressum :

Responsable de la publication :

Collège de Genève

Direction générale de l'enseignement secondaire II

Janvier 2017